

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Administration générale

1. **La séance a été ouverte à 20 h, en présence de dix-huit (18) personnes qui s'étaient présentées pour assister à la cérémonie hommage à la Ferme Steve Croisetière.** En l'absence de M. le maire Serge Dubé, c'est Mme la conseillère Laurence Requilé qui agit à titre de mairesse suppléante.
2. **L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.**
3. **Les procès-verbaux** de la séance ordinaire du 4 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 23 octobre 2017 ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un **relevé de la correspondance reçue** depuis la dernière réunion a été déposé.
5. Les **comptes courants** ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Suite à l'élection municipale du 5 novembre 2017, tous les candidats avaient l'obligation de transmettre, au secrétaire-trésorier, la liste de leurs donateurs ainsi que leur rapport de dépenses respectif. Le secrétaire-trésorier a donc déposé les documents reçus de la part de tous les candidats.
7. Suite à l'élection municipale du 5 novembre 2017, tous les élus ont été informés de leurs obligations, à savoir la production de leur déclaration respective d'intérêts pécuniaires et la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Aux fins de cette révision, **madame la conseillère Claire Boucher a déposé un projet de règlement et elle a donné avis de motion que ce dernier sera présenté, pour adoption, lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2017.**
8. Conformément au *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier a déposé la liste des personnes endettées envers la Municipalité. En conséquence, il a été résolu d'**autoriser l'administration municipale à entamer la procédure habituelle pour la mise en vente de défaut de paiement de taxes**, par la MRC de Maskinongé, pour le 12 avril 2018, des immeubles pour lesquels des sommes sont dues depuis au moins dix-huit (18) mois.
9. Il a été résolu à l'unanimité de spécifier, auprès de la *Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie*, que lors des opérations financières effectuées à partir du ou des compte(s) que la Municipalité détient dans cette institution, **les signataires sont le maire (ou le maire suppléant) et le directeur général et secrétaire-trésorier (ou son adjoint).**
10. Le 23 janvier 2018, un emprunt de la Municipalité vient à échéance. À cette date, un montant de 158 500 \$ devra être refinancé (49 600 \$ pour le Règlement no. 204 et 108 900 \$ pour le Règlement no. 214). Mais puisqu'il y a lieu de financer un montant additionnel de 400 000 \$, applicable au Règlement no. 260, et qu'il est avantageux pour la Municipalité de vouloir procéder immédiatement à l'opération financière, il est résolu à l'unanimité d'**autoriser l'administration municipale à effectuer les démarches nécessaires** à cet effet.

11. Il a été résolu à l'unanimité d'**autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à suivre une formation**, offerte par l'*Association des directeurs municipaux du Québec*, au sujet des impacts de la Loi 122 sur son travail. La dépense de 522 \$ pour y assister, taxes applicables en sus, est autorisée.
12. Il a été résolu à l'unanimité d'**autoriser l'achat d'un nouvel ordinateur plus performant**, au montant de 2 799 \$, taxes en sus, pour faciliter le travail du préposé au soutien communautaire.
13. En information, madame la mairesse suppléante a invité les citoyens à assister au *Brunch du Citoyen* qui se tiendra le 3 décembre 2017.

Sécurité publique

14. Aucun sujet n'étant pour décision à l'ordre du jour, madame Claire Boucher, conseillère répondante pour le secteur, a informé l'assistance que le *Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec* a fait parvenir un avis de contribution 2018 à la Municipalité, au montant de 1 644,50 \$, pour la desserte en mesures d'urgence 2018.

Transport

15. **Dans le dossier de l'amélioration du chemin des Pins et du chemin du Canton-de-la-Rivière**, il a été résolu de demander, au ministère des Transports, le versement de la subvention étalée de 70 000 \$ qui a déjà été accordée à cet effet, puisque les différentes exigences du Ministère ont été respectées par la Municipalité.
16. **Dans le dossier de la réfection du rang St-Louis, du chemin de la Concession et du chemin du Bout-du-Monde**, suite aux pluies abondantes du printemps dernier, il a été résolu à l'unanimité d'accepter le décompte progressif no. 1, tel que recommandé par l'ingénieur au dossier, et d'autoriser le paiement de 88 948,33 \$ à *Maskimo Construction inc.*
17. **Toujours dans le même dossier qu'au point précédent**, il a été résolu de ratifier une décision prise par l'administration municipale d'accepter une offre de services professionnels de *SNC-Lavalin*, pour le contrôle qualitatif des matériaux; la décision avait été prise afin de ne pas retarder les travaux.
18. **Dans le dossier de la réfection du chemin des Allumettes, du chemin du Canton-de-la-Rivière et du chemin des Pins**, il a été résolu à l'unanimité de maintenir la décision, prise lors de la séance extraordinaire du 23 octobre 2017, de retenir les services d'un laboratoire indépendant afin de faire exécuter des tests quant à la conformité, ou non, du pavage qui a été effectué sur ces voies de circulation.
19. Il a été résolu à l'unanimité de demander, au ministère des Transports, de **repaver complètement au printemps 2018, les rues Lafèche et Lottinville**, lesquelles voient leur entretien être à la charge du Ministère.
20. En information, monsieur Claude Frappier, conseiller répondant du secteur, a signalé la réception d'une lettre du ministère des Transports à l'effet que le règlement, adopté par le Conseil au sujet

de la circulation des véhicules hors route sur le réseau municipal, répond aux exigences des Lois applicables. Il a également fait état des démarches en cours pour la modification d'un ponceau, au chemin de la Belle-Montagne, demandée par le *Camping Belle-Montagne*. À la suite, il a été résolu à l'unanimité d'**aller de l'avant avec ces travaux demandés de modification du ponceau concerné**, puisqu'une entente est intervenue avec les propriétaires du Camping. Notamment, l'entretien du ponceau modifié sera à la charge de la Municipalité mais, en contrepartie, cette dernière se voit permettre l'accès au terrain du Camping, sans contraintes, pour l'exécution de travaux à la borne fontaine sèche qui y est située.

Hygiène du milieu

21. Suite au traitement habituel, il a été résolu à l'unanimité d'**accepter le dépôt du rapport sur la gestion de l'eau potable 2016**.
22. Des soumissions publiques ayant été demandées pour le renouvellement du contrat de la collecte et du transport des déchets domestiques, le rapport d'ouverture de ces soumissions a été déposé. À la suite, il a été résolu à l'unanimité d'**octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme**, soit *Services Sanitaires Asselin inc.*, de Saint-Félix-de-Valois, et d'**accepter que le jour de la collecte soit le mardi au lieu du mercredi**. Ainsi, pour 170 cueillettes allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, le coût pour la collecte et le transport des déchets domestiques est 215 405,80 \$, taxes en sus.
23. Étant donné les changements majeurs occasionnés suite au processus de renouvellement du contrat de collecte et de transport des déchets domestiques, il a été résolu à l'unanimité d'**autoriser l'administration municipale à publiciser immédiatement ces changements**.
24. En information, madame Laurence Requilé, conseillère répondante du secteur, a mentionné une correspondance reçue et que le rapport sur l'accumulation de boues dans les étangs aérés a été déposé. Elle a également informé l'assistance qu'un montant de 9 767 \$ sera reçu par la Municipalité, par l'intermédiaire de la *Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie*, en tant que compensation pour la collecte sélective.

Santé et bien-être des citoyens

25. La MRC de Maskinongé désire réviser sa *Politique Familles-Aînés*. À cet effet, la MRC veut déposer une demande de soutien financier à un programme concerné. D'autre part, le Conseil municipal de Saint-Paulin élaborera **un nouveau plan stratégique de développement** pour les années 2018-2021. **Le Conseil veut également éviter la même problématique de dédoublement qui avait été vécue lorsque la MRC établissait sa *Politique Familles-Aînés* au même moment où la Municipalité élaborait son *Plan stratégique de développement 2014-2017***. Par conséquent, il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité est d'accord à ce que la MRC fasse la demande de soutien financier qu'elle projette, qu'elle **veut que soient inscrites, à la *Politique Familles-Aînés* révisée de la MRC, les sections du futur *Plan stratégique de développement 2018-2021* concernant les familles et les aînés de Saint-Paulin**, et que si la MRC reçoit le soutien financier

demandé, qu'une partie soit versée à la Municipalité car la MRC n'aura pas à y faire le travail nécessaire.

26. La Municipalité a reçu une demande de l'entreprise qui fait la distribution des *publi-sacs*. Cette demande consiste en l'installation de publi-crochets à l'intersection des rues Laflèche et Lottinville. Il a été résolu à l'unanimité d'informer le responsable de la demande pour l'entreprise, que **le Conseil n'est pas favorable à l'installation de ces publi-crochets à l'endroit escompté**. Toutefois, une rencontre est proposée pour trouver une alternative.
27. En information, M. Mario Lessard, le conseiller répondant du secteur, a rappelé que l'*Association des Aidants naturels du Bassin de Maskinongé «Mains tendres»* inaugurerait officiellement la *Maison Laurianne-Martel-Elliott*, située au 2501, rue Laflèche, le 19 novembre 2017, à 13 h. Dans la même foulée, il a été résolu à l'unanimité de **souligner à l'organisme que le Conseil trouve très judicieux le choix du nom donné à la résidence, étant donné la personne qu'a été madame Laurianne Elliott Martel**.

Aménagement, urbanisme et zonage

28. Aucun sujet n'étant pour décision à l'ordre du jour, M. André St-Louis, le conseiller répondant du secteur a fait état des correspondances reçues de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* concernant trois dossiers distincts de particuliers : Jocelyn Lessard, Firmin St-Yves et Yvon Allard.

Culture, loisirs et sports

29. Il a été résolu à l'unanimité de renommer, pour l'année 2018, **madame Louise Boucher, coordonnatrice de la bibliothèque municipale, et monsieur Jacques Frappier, conseiller répondant du secteur**, comme représentant de la Municipalité auprès du *Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.*
30. Il a été résolu à l'unanimité d'**autoriser une dépense de 2 050 \$, taxes applicables en sus, pour faire installer un système de surveillance au Centre multiservice Réal-U.-Guimond** en confiant le mandat à l'entreprise *Technic Alarme*.
31. Pour le premier anniversaire du début des activités de *parkrun* à Saint-Paulin, il a été résolu à l'unanimité **de féliciter les instigateurs de l'activité, madame Annie Bellemare et monsieur Nicholas Lalonde**.
32. En information, M. Jacques Frappier a signalé que la Municipalité avait reçu un courriel des propriétaires du *Camping Belle-Montagne*, au sujet de la location du groupe de motorisés *Winnipeg* qui a eu lieu au mois de septembre dernier, à l'effet que pour eux, le dossier est clos. Mme la mairesse suppléante a ajouté des félicitations et des remerciements aux personnes qui ont organisé et participé à la fête de l'Halloween du 28 octobre 2017.

Autres sujets

33. Deux interventions ont lieu pendant la période de parole au public. En premier lieu, c'est **madame France Blanchard**, une résidente de la rue Matteau, qui a demandé si le règlement d'avoir une seule entrée charretière dans le développement de sa rue avait été modifiée car sur un terrain voisin, il y en a deux. Ensuite, c'est **monsieur Christian Lessard**, un résident de la rue Lottinville, qui a proposé l'installation d'un panneau radar indiquant la vitesse des automobiles qui le croisent et qui a signalé l'augmentation du débit d'eau dans la rivière St-Louis et les problèmes d'érosion qui en résultent.
34. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée au jeudi 23 novembre 2017, à 19 h 30.